



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Double épidémie à La Réunion et capacités hospitalières

Question écrite n° 39578

Texte de la question

Mme Karine Lebon alerte M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation du centre hospitalier Ouest Réunion (CHOR) qui est loin de pouvoir répondre à l'afflux grandissant de patients en raison de la double épidémie à laquelle La Réunion fait face actuellement : celle de la covid-19 et celle de la dengue dont de nombreux spécialistes s'accordent à dire que le pic épidémiologique n'est pas encore atteint. Cette dernière a déjà entraîné le décès de 12 personnes depuis le début de l'année 2021 et l'on enregistre actuellement autour de 2 000 nouvelles contaminations par semaine. Selon le directeur du CHOR, « la situation est véritablement tendue, 10 à 15 patients ont dû être placés sur des brancards ». Pour les lits de médecine, le CHOR présente actuellement un taux d'occupation allant de 100 % à 120 %. L'ouest de La Réunion compte 220 000 habitants et le nombre de lits n'est que de 310, ce qui représente un ratio de 1,41 lit pour 1 000 habitants. Or, selon l'OCDE, la France compte environ 5,9 lits d'hôpitaux pour 1 000 habitants. Si l'on s'en tient à la moyenne nationale, la région ouest de La Réunion devrait ainsi pouvoir compter sur plus de 1 300 places disponibles. À titre de comparaison, le bassin de vie d'Aix-en-Provence, dont la population est comparable à celle de l'ouest de l'île, bénéficie d'environ 1 000 lits d'hôpitaux disponibles. Par ailleurs, les comorbidités sont exacerbées à La Réunion, qui cumule tristement des records en matière de diabète, d'hypertension, d'obésité, ou encore de cancers du sein. La saturation des centres hospitaliers de l'île conjuguée à l'insularité est préoccupante car elle risque d'entraîner des transferts sanitaires lourds et coûteux. Face à cette situation épidémique alarmante mais aussi révélatrice, il apparaît plus que jamais nécessaire de renforcer l'offre de soins hospitalière afin que les Réunionnais, et en particulier ceux qui habitent l'ouest de l'île, bénéficient d'une offre de soins en accord avec les valeurs de la République. Elle lui demande donc s'il envisage de débloquer d'urgence les moyens nécessaires pour que le principe d'égal accès aux soins trouve également sa traduction à La Réunion.

Données clés

Auteur : [Mme Karine Lebon](#)

Circonscription : Réunion (2^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39578

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 juin 2021](#), page 4840

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)